



## Table ronde 1

### Villes sans pesticides

#### Avant garde pouvant inspirer d'autres acteurs pour un développement urbain durable

##### Participants

Dan Slotmakers – Région flamande

Denis Godeaux (Point focal pesticides et environnement) pour l'administration wallonne et

Frédéric Jomaux (Pôle wallon de gestion différenciée) – Région wallonne

Manuela de Vaulx de Champion – Région bruxelloise

Public : Représentants des Communes et de la Société Civile

Présentation des intervenants, y compris ce que les administrations régionales proposent aux Communes pour passer au 0 pesticides et également les problèmes qu'ils rencontrent avec les communes qui voudraient abuser des dérogations ou ont vraiment du mal à passer au 0 pesticides. Les vidéos des présentations individuelles sont disponibles sur :

<http://www.pan-europe.info/campaigns/towns/communes-sans-pesticide>

##### Débat : Questions – réponses

**La directive de l'UE sur l'utilisation durable des pesticides couvre principalement les produits phytopharmaceutiques, mais l'application de cette directive par les Etats membres couvre t'elle aussi l'utilisation des biocides dans les espaces publics ?**

Les pesticides comprennent ces deux catégories de produits :

- les produits phytopharmaceutiques, qui sont utilisés en lien avec les plantes, soit pour les protéger (insecticides, fongicides, molluscicides), soit pour les détruire (herbicides) ;
- les produits biocides qui, eux, ne sont pas utilisés en lien avec les plantes, mais interviennent dans une grande variété de domaines : produits désinfectants (pour l'hygiène humaine ou vétérinaire, pour la désinfection des surfaces, pour la désinfection de l'eau de boisson, etc.), produits « anti-nuisibles » (insecticides contre les moustiques ou les mites, boîtes anti-fourmis, produits anti-acariens pour la literie, mort-aux-rats, etc.), produits de protection de certains matériaux (protection du bois, anti-mousse pour le béton et la pierre, protection des matières textiles, etc.), mais aussi des produits utilisés dans la taxidermie et l'embaumement.

Les deux catégories de produits sont concernées par des règlements européens différents mais, effectivement, la directive « pesticides » ne concerne, pour l'instant, que les produits phytopharmaceutiques.

Au niveau fédéral, des dispositions sont prises pour avancer sur les biocides également.

Pour la région wallonne et la région de Bruxelles-Capitale, les textes découlant de la directive ne concernent que les produits phytopharmaceutiques car la directive ne couvre pas les biocides, même si le cadre sera probablement élargi aux biocides par la suite.

En Flandre, le terme pesticide couvre aussi bien les biocides que les produits phytopharmaceutiques et les deux catégories sont concernées par la législation flamande.

### **Quel est le coût des équipements mécaniques et thermiques et peut-on trouver des distributeurs en Europe ?**

Le coût des machines est très variable, il peut aller de 150 à 150.000 euros.

En général, on réfléchit d'abord avec les communes pour réduire les espaces à désherber. On peut changer les revêtements, l'enherbement par exemple. Ensuite, seulement, on passe au choix des machines.

Chaque commune est différente et aura ses préférences en termes de machines.

Sur de la voirie, on préconise souvent du mécanique parce que cela va plus vite, et sur des espaces plus petits, moins accessibles, du thermique car il est plus efficace.

Aussi bien en Wallonie qu'en Flandre, il existe des distributeurs pour toutes les techniques. Pour le thermique, il existe l'eau chaude, la mousse chaude, la flamme directe, l'infra-rouge, l'air chaud...

En mécanique, on utilise plusieurs types de brosses (métallique ou nylon), d'autres systèmes mécaniques comme les rabots de piste pour les allées en gravier,....

Le plus gros problème pour les communes reste le prix des machines et comment les choisir. Il n'y a pas d'aide de la Wallonie pour l'achat des machines mais parfois une aide des provinces.

### **Les compagnies de chemin de fer sont les plus gros utilisateurs de pesticides hors secteur agricole dans plusieurs Etats membres. Comment gérez-vous l'utilisation de pesticides par les compagnies de chemin de fer en Belgique?**

En Flandre, les voies de chemin de fer sont encore toujours un problème. Les compagnies de chemin de fer sont les plus grands utilisateurs de pesticides en Région Flamande. La principale raison pour supprimer la végétation est la sécurité sur les voies. Cet argument est utilisé par l'UIC, l'Union Internationale des Chemins de fer. A cause du trafic dense sur les chemins de fer flamands, la seule option viable est d'utiliser des pesticides. La détection des plantes indésirables par caméra permet l'application sélective des pesticides. Les méthodes alternatives ne sont pas assez rapides et demandent une fréquence accrue d'intervention.

Les bandes de sécurité le long des voies sont aussi pulvérisées. Un train d'épandage (pulvérisation) repère la végétation par infrarouge et enclenche l'épandage. Quand la technique fonctionne bien, les plantes mal situées sont effectivement détruites. Mais quand le train passe au-dessus d'un cours d'eau, d'un pont ou d'un passage à niveau où des gens peuvent se trouver, l'épandage continue.

En région bruxelloise et en Wallonie, il n'existe pour l'instant pas de dérogation possible dans la réglementation pour les chemins de fer, mais la compagnie de chemins de fer belge infrabel est confrontée à des problèmes de sécurité au niveau des ballasts, ainsi qu'au niveau des panneaux de signalisation et des chemins de service. Cela devra se régler avec l'arrêté plan d'application en région bruxelloise. Pour la Wallonie, il y a une tolérance actuellement pour le traitement des ballasts et des pistes de sécurité. Le système par GPS utilisé pour pulvériser permet de repérer les zones à risque (telles qu'un cours d'eau, un pont ou un passage à niveau) et d'interrompre la pulvérisation.

## **Est-ce que les Communes belges utilisent la transition vers le « 0 pesticides » pour promouvoir le tourisme ?**

La communication et la sensibilisation sont des points très importants pour la mise en œuvre de la directive, spécialement au niveau local auprès des citoyens. En Wallonie, la « Semaine sans pesticides » est un outil de communication sur le phénomène, également pour les usagers. Actuellement, l'ordonnance de la région bruxelloise concerne surtout les gestionnaires publics, alors qu'on commence à sensibiliser le public.

La Flandre organise des événements pour sensibiliser le public, le dernier en date étant l'organisation de promenades afin que les propriétaires de jardins voient le lien entre l'utilisation de pesticides dans leur jardin et les réservoirs d'eau potable.

L'économie circulaire est aussi une opportunité de communiquer à ce sujet : on privilégie les circuits courts et on donne des terrains pour des potagers collectifs à condition que les gens n'utilisent pas de pesticides.

Enfin le Plan nature privilégie la biodiversité, donc la gestion sans pesticide, et permet de sensibiliser l'ensemble de la population.

## **La transition vers l'utilisation de méthodes alternatives plutôt que de pesticides est-elle plus coûteuse pour les villes ?**

En Flandre, le coût est un des arguments qui peut être utilisé pour obtenir une dérogation à l'interdiction d'utiliser des pesticides. Ce coût doit être bien justifié. Mais cet argument ne peut pas être utilisé dans les zones protégées pour la production d'eau potable. La Flandre a donné aux communes une période de transition de dix ans. Les communes ont donc en principe eu dix ans pour arrêter les pesticides et mettre en place une nouvelle gestion. En pratique les avis divergent quant au coût de la gestion sans pesticides. Certaines communes disent ne pas avoir plus de frais tandis que d'autres se plaignent de dépenser cinq fois plus qu'avant.

## **Des alternatives existent-elles pour tous les pesticides ?**

Un représentant de la Ville de Liège explique qu'il a bien compris les enjeux concernant les mauvaises herbes mais qu'ils sont confrontés à un gros problème concernant la renouée du japon, qui est traitée de manière chimique sur le site de la ville. Malgré cela, elle continue à s'étendre, notamment par l'introduction de terre contaminée sur le territoire de la ville mais jusqu'ici aucune alternative n'a été trouvée. Existe-t-il d'autres solutions ?

Les autorités wallonnes ont fixé l'objectif à 0 phyto pour le 1<sup>er</sup> juin 2019 pour les gestionnaires d'espace public mais il y a plusieurs exceptions, qui concernent trois espèces de chardons, deux espèces de rumex qui sont problématiques pour les agriculteurs et les espèces exotiques invasives. Il est donc possible de continuer à traiter celles-ci avec des herbicides en dernier recours, s'il n'y a pas de solution non chimique, comme c'est le cas pour certaines espèces, telle que la Renouée du Japon.

L'Association Internationale des Entreprises de Biocontrôle (IBMA), demande si l'utilisation de pesticides est encore nécessaire dans les terrains de sport. Il existe d'excellentes solutions pour contrôler les champignons dans le gazon et les nématodes qui attaquent le bois. Il existe des gens qui gèrent très bien les terrains de football, de golf et de rugby sans pesticides et il existe de nombreux exemples de gestion sans pesticides des terrains de sport dans toute l'Europe à partir desquels nous pouvons nous informer.

L'application de pesticides sur les terrains de sport est déjà interdite depuis 1984 en Wallonie mais cette interdiction est souvent ignorée par les gestionnaires. Elle est confirmée par la nouvelle réglementation « pesticides ». Il existe des solutions alternatives non chimiques et il faut sensibiliser les gestionnaires et communiquer les informations.

**Il est crucial d'organiser la formation technique du personnel sur les alternatives, mais le budget utilisé pour acheter des pesticides chimiques peut-il être plutôt utilisé pour la formation ?**

Le gestionnaire du Parc Josaphat à Schaerbeek parle du problème de formation des jardiniers à la gestion différenciée sur le terrain. Ils n'utilisent plus de pesticides depuis 2004, ni de souffleuses, qui ont été remplacées par des balais de sorcières, ce qui marche très bien.

La région bruxelloise a organisé une enquête publique en 2013 et toutes les communes ont répondu qu'elles avaient besoin d'aide pour la formation. Mais aucune aide n'est octroyée actuellement. La région essaie néanmoins de mettre en place un pôle de gestion différenciée, comme le prévoit le programme de réduction des pesticides.